

DÉLIBÉRATION**COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le dix-huit avril deux mille vingt-trois, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

PRÉSENTS : Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Madame Léa GUILLET, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Mickael VALLÉE, Monsieur Olivier BÉZIE, Madame Gaëlle BOURGEOIS, Monsieur Frédéric DUBOIS, Madame Christelle ESNAULT, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN, Monsieur Sébastien FOULONNEAU, Madame Jennifer GODIN, Monsieur Frank GUILLAUMEUX, Monsieur Nicolas LEDUC, Monsieur Thierry MARQUIS, Madame Maud MERING, Madame Marie-Danielle RICHARD, Madame Dominique RIOU, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL et Monsieur Thierry VANDAELE

EXCUSÉS : Monsieur Hubert PLOTEAU, Madame Valérie VÉRON, Monsieur Olivier CADIOT, Madame Catherine HAMON, Madame Louise MOREAU et Madame Laëtitia NYS *ayant donné pouvoir à Madame Léa GUILLET*

ABSENTS : Madame Sabine ANGINARD, Monsieur Stéphane PIERRE et Madame Marine VIAUD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Jennifer GODIN

Nombre de conseillers	
En exercice.....	33
Présents.....	24
Votants	25

DCM n°112/2023 – 3.2.1

Requalification de la rue des Riantières - cession de la parcelle de terre cadastrée section AD numéro 165 à la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis

Rapporteur : Monsieur LÉPICIER

Par courrier en date du 07 mars 2023, la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis, dans le cadre de la requalification de la rue des Riantières, propose de créer de nouvelles places de stationnement à destination des riverains.

La parcelle de terre communale cadastrée section AD numéro 165 d'une contenance de 02a 20ca, située zone industrielle de L'Erdre, rue des Riantières, a été identifiée par le pôle développement économique de la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis pour ce projet.

Actuellement, ladite parcelle permet l'accès au centre de contrôle technique Sécuritest mais elle pourrait être intégrée au réaménagement global pour recevoir trois, voire quatre places de stationnement supplémentaires à destination des habitants de la rue des Riantières.

La Communauté de Communes du Pays d'Ancenis propose d'acquérir cette parcelle à l'euro. À noter que les frais d'acte notarié seraient à la charge de l'acquéreur.

Les membres du bureau municipal, réunis le 04 avril 2023, ont émis un avis favorable à la vente à la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis de la parcelle de terre communale précitée, au prix forfaitaire d'un euro, en vue de la création de stationnements pour les riverains sous réserve du maintien de l'accès à la société de contrôle technique Sécuritest.

Considérant l'avis du service d'évaluation domaniale en date du 17 avril 2023 fixant le prix de vente de ce foncier à 0,70 euro le mètre carré, soit une valeur vénale arbitrée à 154,00 euros, avis ayant une durée de validité de douze mois,

Considérant que la cession envisagée à l'euro n'appelle pas d'observation de la part du service d'évaluation domaniale,

Un plan permettant de localiser la parcelle concernée a été transmis aux élus par courriel le 18 avril 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représenté :

- **SUIT** l'avis émis par les membres du bureau municipal réunis le 04 avril 2023 ;
- **CÈDE** à la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis la parcelle de terre non bâtie cadastrée section AD numéro 165, d'une contenance de 02a 20ca, située zone industrielle de L'Erdre, rue des Riantières, moyennant un prix forfaitaire d'un euro ;
- **PREND ACTE** que les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur ;
- **CONFIE** à l'étude de Maîtres MICHEL et MANCHEC, notaires à RIAILLÉ, la rédaction de l'acte notarié correspondant et de tous les documents nécessaires à la réalisation de cette vente ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer l'acte notarié correspondant, ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Délibération publiée le 09 mai 2023

**Le Maire,
Jean-Yves PLOTEAU**

**La secrétaire de séance,
Jennifer GODIN**



Envoyé en préfecture le 09/05/2023
Reçu en préfecture le 09/05/2023
ID : 044-200078079-20230424-DCM112_2023-DE